



# Cimetière de Repentigny

Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire  
Section « arts et mémoires des cimetières de la Manche »



*Le Carré privé en prolongement du cimetière*

#### Visite du cimetière de Repentigny au canton de Cambremer

Les membres de l'association pour le patrimoine de Repenty nous avaient fait signe pour évoquer le sauvetage des tombes d'un carré spécifique. Cette rencontre avait été fixée au samedi 25 juin 2016. Etaient présents, MM : Françoise Joubert, Albien Féau.

L'église de Repentigny (A 319) dresse sa discrète silhouette à flanc de colline, presqu'au sommet mais suffisamment en retrait pour y être mieux protégée. C'est une petite église de disposition traditionnelle : nef plus large que le chœur, chevet plat à l'orient, couverte en tuiles plates, un clocher en charpente de bois se dresse au bas de la nef (la flèche à huit pans a été couverte en ardoises). Le bocage est profondément vallonné. L'église bute à l'ouest sur le chemin. Le cadastre ancien de 1812 (archives départementales du Calvados, plan accessible en ligne) montre le cimetière communal dans les limites de ce qu'il est aujourd'hui (A 318) pour une superficie du domaine public de 871 m<sup>2</sup>.

Le monument aux morts de la grande guerre a été encastré dans le pignon ouest de l'église, sur la droite (commandée par la municipalité le 6 avril 1920). Ce même pignon a reçu la boîte aux lettres de la Poste et une plaque de la Fondation du patrimoine rappelle le soutien et l'investissement de cette dernière auprès de ceux qui se sont mobilisés pour sauvegarder cet édifice. L'église révèle, outre une partie de sa charpente traditionnelle, à l'intérieur, un magnifique maître-autel retable tripartite en bois peint en relief et panneaux peints ainsi que deux autels retables latéraux et une grande toile peinte encadrée. L'édifice est éclairé par des baies élargies et garnies de verre blanc.

Un if funéraire, bien équilibré, dresse son puissant port au midi de l'église. On accède au cimetière au moyen de deux barrières de bois peint en blanc, à petites lattes verticales, réparties sur la droite et la gauche de l'église. Le cimetière est clos d'un grillage et de haies naturelles aux diverses essences de charmille, coudrier, frêne, etc. auxquelles se mêlent des ronces et du lierre. Le cimetière est en surplomb de la prairie voisine à l'est et au-dessus de la route. Sa surface, d'après une correspondance du 4 mars 1864 est de 9 ares 20 centiares (O1607). Le carré nord du cimetière est redevenu entièrement naturel, plus aucune tombe n'y est repérable au premier coup d'œil. Quatre tombeaux contemporains amorcent le lotissement superficiel du carré. Des restes de corps au moment du creusement d'une de ces fosses semblent indiquer qu'il n'y a pas eu d'exhumations des corps précédents occupants de ce carré (le Conseil municipal dans une délibération annonce en 1929 que « le renouvellement des fosses n'a pas eu lieu depuis un temps très reculé ». La correspondance du 4 mars 1864 est plus précise en cela puisqu'il est dit que le nombre de décès survenus depuis dix ans est de treize et que les fosses ne sont renouvelées qu'au bout de dix-huit ans (O1607). Le carré du midi est plus important. Il est fortement marqué par l'if multiséculaire dont la circonférence est de 6,47 mètres à un mètre de hauteur. Cet arbre remarquable a été élagué. Des travaux d'enlèvement du lierre y ont été opérés. L'arbre est sein et naturellement creux en son cœur où d'ailleurs réside, dans l'attente d'être replantée, une croix



de bois. Le système radiculaire de l'arbre est en partie exposé, hors du sol ; un paillage en copeaux de bois protégerait ses racines. Ce carré est aussi marqué par la croix dudit cimetière. Une courte croix composée d'un stylobate appareillé, recevant un fût cylindrique écourté, prolongé par du mortier, une tablette et un court croisillon aux extrémités à pointes. Le tout en calcaire tendre. Le croisillon est illustré des lettres « IHS » et « MA » (Jésus sauveur des hommes, Ave-Maria). Ce carré du midi a un lotissement de vingt-huit sépultures sous forme de tombeaux de pierre, ciment armé « arts décoratifs », tertres naturels. Il n'y a pas (ou plus) de croix de fonte.

Ce carré sud est prolongé à son extrémité méridionale par une autre parcelle à caractère privé, contenant de nombreuses sépultures. La correspondance du 4 mars 1864 précise qu'elle a une surface d'un are quatre centiares et qu'il est affecté aux sépultures des membres des familles Lecesne et Thierry (O1607). Une clôture végétale avec du grillage sépare les deux lotissements. Ce deuxième carré a sa propre croix sous la forme d'un haut soubassement et une petite croix, actuellement renversée. Trente-trois sépultures constituent le lotissement de ce carré dont trente-et-un monuments funéraires de pierre de taille, un sarcophage de ciment armé et un tertre naturel et la croix au soubassement carré. Les dalles tombales, légèrement inclinées pour l'évacuation des eaux de pluie, reposent sur deux pieds monolithes de pierre. Trois de ces dalles, en calcaire dur (pierre de Belgique ou autre calcaire) se sont brisées. L'une d'elles a fait l'objet d'une réparation par l'insertion de deux barres de fer posées sur les deux pieds mais la corrosion naturelle du fer a brisé la résistance des barres de fer. Une dalle se distingue par un matériau différent, du calcaire tendre. Je remarque parmi les signatures des productions de Tessier et de Dolbret à Lisieux. Les tombes sont isolées les unes des autres à l'exception de trois monuments inscrits dans un espace plus important délimité par des pierres de taille. J'y remarque parmi les tombes la présence de : Pierre Fortin, ingénieur des mines, né à Honnaville le 14 juillet 1852 et mort à Paris le 5 novembre 1897 ; Anne Louise Fortin née Marion-de-Brezillac (1861-1949) ; Marie Olga Andrée le Cesne, épouse de Paul Bernard Fortin, capitaine de vaisseau, décédée à Loches le 4 décembre 1899 ; Arthur Selby Lecesne, né à Rio-Janeiro le 24 mai 1850, décédé au Havre le 14 janvier 1868. Je note aussi la présence d'un tertre naturel sur lequel est déposée une croix de bois peint brisée. Les documents administratifs concernant les transports de corps des archives communales conservées sous la cote 435 Edt (revoir inventaire pour le n° de dossier) aux archives départementales du Calvados, apportent quelques éléments d'informations supplémentaires :

Nous Préfet du département du Calvados, vu la demande, à nous, adressée le septembre dernier (1837), par le sieur Thierry aux fins d'obtenir l'autorisation de faire exhumer les corps de son père et de sa fille déposés dans le cimetière de Saint-Etienne-la-Thillaye,



*If multiséculaire*



Restes d'une sépulture dans le carré privé



Vue d'une fenêtre naturelle sur le bocage environnant

canton de Pont-l'Evêque, pour être transportés et inhumés dans un petit terrain contigüe au cimetière de Repentigny, canton de Cambremer, appartenant au pétionnaire et destiné par lui à la sépulture de sa famille (exhumation autorisée).

Laisser-passer librement le corps de monsieur Thierry Pierre Robert Alexandre décédé le 12 juillet 1859 en respectant les mesures de salubrité convenables en cette circons-tance et surveiller l'inhumation dans le lieu destiné à la sépulture de la famille. A Paris le 14/7/1859.

Un télégramme (n° 309) de Jules Lecesne adressé à Hardy, maire de Repentigny, canton de Cambremer, le 6 juillet 1863, Sous-préfecture de Pont-l'Evêque, « les reste de ma mère seront transportés demain à Repentigny. Faites préparatifs complets pour son inhumation à 6 heures mardi soir dans notre sépulture réservée, mais à quelque distance de la famille Thierry. Le service a lieu au Havre ».

Le corps d'Arthur Selby Lecesne décédé à Gonfreville-l'Archer (18/1/1868) ;

Le corps de Lecesne décédé à Amélie-les-Bains (6/3/1868) ;

Le corps de mademoiselle Lecesne décédée à Ouistreham le 15 septembre 1868 et dont le corps sera transporté à Repentigny (Préfecture du Calvados) ;

Le Préfet de police de Paris invite les autorités civiles et les agents de la Force publique à laisser-passer le corps de monsieur Le Cesne Jules Nicolas décédé à Paris le 2 février (3/2/1878) ;

Claire Fortin transportée d'Hyères à Repentigny le 20 février 1884.

Parmi les patronymes rencontrés (non exhaustif) : Férey, Mangeant, Davoust, Dubreuil, Lan-glois, Guilmard, Lecornu, Lemonnier, Tabu, Bisson, Desoulles, Travaini, Lemonnier-Dourver, Livet, Théronin, Legot-Philippe, Présier, Joigneaux, Chamois, Pillonca, Paton, Quesnet, Mar-tin, Dourver, Mahier,...

Le Conseil municipal n'a adopté le système des concessions pour sépultures privées qu'à partir du 27 juin 1929 (image 274/283 du registre des délibérations municipales en ligne sur le site des archives départementales du Calvados) dont 175 m<sup>2</sup> du cimetière sont réservés pour cette affectation aux concessions pour les sépultures privées dans le cimetière. Le tarif est revu par le Conseil municipal le 14 décembre 1929 (image 278/283).

Deux pierres de fondation sont enchâssées dans les ébrasures de deux baies dans la nef. La première « *icy git honneste homme Gui/Ilaume Martin fils Olivier de/la paroisse de Repen-tigny le/quel avant son décès du mercr/edi 4ieme jour de mai 1605 et/premièrement a donné dix et un sous 61 deniers tournois de/rente par chacun an à la char/ge par ledit curé de célébrer/une messe par chacune semaine/et un libéra sur sa sépulture/item 20 sous de*

*rente au thrézor/de ladite église, 1601 » ; la seconde « le curé et clergé (clerjai) de céans furent une ....tous les dimanches (dymeces) pour le temps advenir après/l'offertoire de la messe proche..... et libéra à haute voix (voy)/de profundis avec 3 oraisons pour l'âme de/Pierres Richard et ses amis (amys) trépassés/pour les rentes contenant tres.... Devant/maistre Pierres Requier et Noël Ferey tabellions/à Ri.... le..... 30<sup>e</sup> (ou 3<sup>e</sup>) de janvier MD<sup>CC</sup>...Obiit/sept anno millesimo quinnetessimo quadratesimo ». (cette analyse n'entraîne que ma responsabilité et peut être améliorée).*

#### Préconisations suite à cette visite :

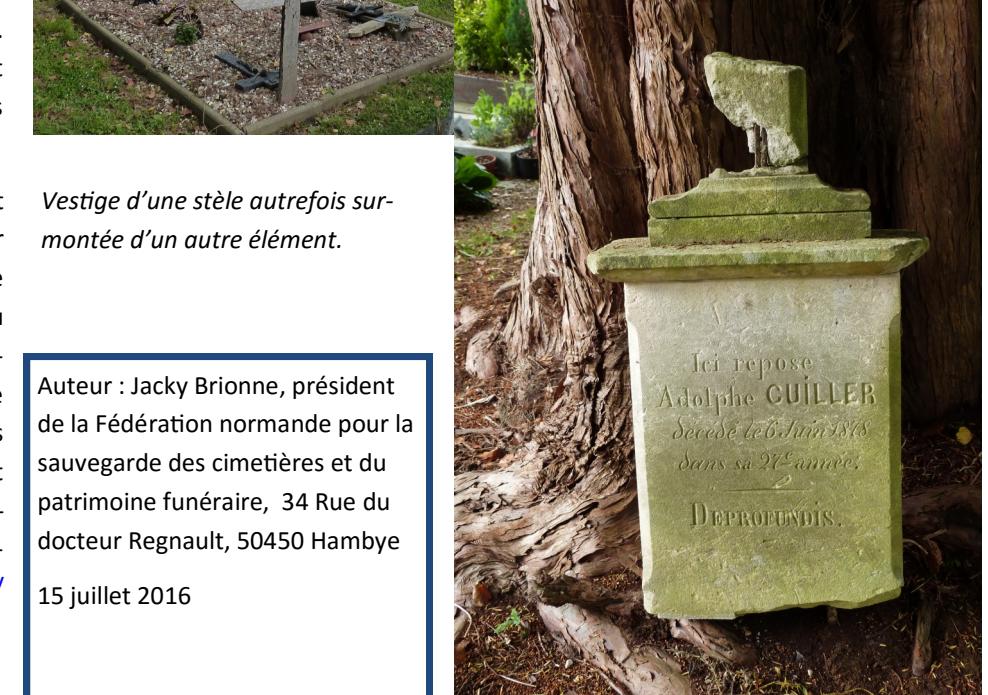
Il est nécessaire que les membres de l'association obtiennent une convention d'entretien, de valorisation du site privé et des monuments funéraires avec l'ensemble des ayants-droit (le cadastre ou les hypothèques peuvent fournir une ou plusieurs identités) ainsi que le libre-accès du site par le public en visite dans le cimetière communal tout en garantissant la décence due au respect des morts. Il serait même utile d'obtenir cette convention de façon officielle en partenariat avec la municipalité de Repentigny qui assure depuis longtemps l'entretien des sols. Il serait peut-être utile de négocier avec la famille une indemnité annuelle au profit de l'association pour impliquer davantage les propriétaires.

Plusieurs monuments funéraires, notamment les dalles tombales posées sur des socles hauts, se sont brisées (pièces fragilisées par l'infiltration de l'humidité dans les fissures et microfissures). Ces dalles pourraient être posées à plat sur le sol, voir même, pour éviter qu'elles ne deviennent des pierres d'achoppement préjudiciables à la sécurité publique, en les enfouissant afin qu'elles ne forment plus aucun relief hors-sol.

Quant à l'entretien des monuments funéraires : l'usage d'un anti-mousse s'impose en l'appliquant par temps sec, sans vent, et avec toutes les précautions d'usage, au pinceau ou au pulvérisateur domestique. C'est un biocide (sels d'ammonium quaternaire contenant du chlorure de benzale quonium (moins violent que le chlorure) vendu en bidon concentré à diluer (préférable au niveau du coût) ou dilué, qui détruira toutes les formes de vie végétale sans agresser les pierres (y compris les marbres blancs). Ce produit est vendu en magasins CTS parisiens ou dans les points de vente : jardineries, bricolage. Il faut laisser agir le produit et procéder au brossage léger des pierres. L'opération se renouvelle en temps normal tous les deux ans, mais ici les ombrages sont très importants. Il faut proscrire tout emploi de l'eau de javel « hypochlorite de sodium » qui provoque la destruction de tous les matériaux (se référer au guide d'entretien des monuments funéraires, en ligne sur le site : <http://www.patrimoinevaldesienne.fr/dossiers/cimet%C3%A8res/entretenir-une-tombe>).



La croix du cimetière et l'église de Repentigny



Vestige d'une stèle autrefois surmontée d'un autre élément.

Auteur : Jacky Brionne, président de la Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire, 34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

15 juillet 2016